

SOMMAIRE

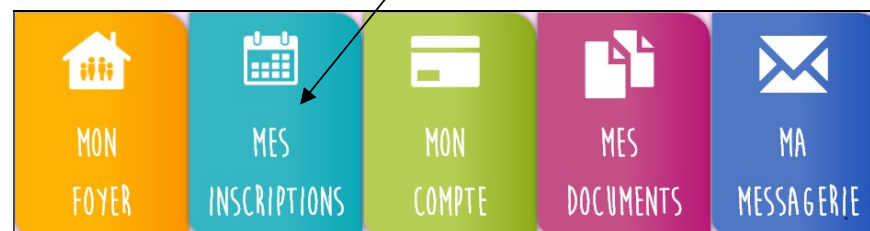
SOMMAIRE 1

1. Les inscriptions 2

a) Réserver pour un enfant 2

2. Paiement en ligne 3

Le Portail Famille va vous permettre d'effectuer les inscriptions et réservations de vos enfants sur les prestations proposées et de régler celles-ci.



MES RESERVATIONS ET PAIEMENT EN LIGNE

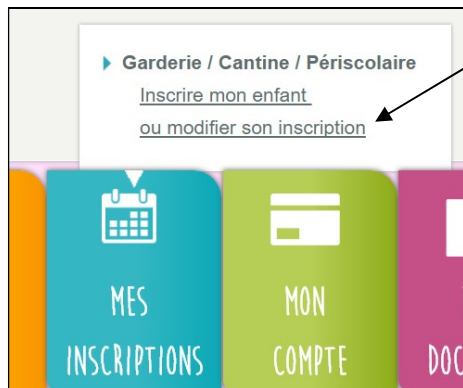
2

1. Les inscriptions

Le Portail Famille vous propose de gérer les réservations des accueils et des repas de votre ou de vos enfant(s) et de régler vos factures.

Pour rappel, la réservation est validée au moment du paiement.

Depuis le menu « Mes Inscriptions » vous accédez à l'onglet « Inscrire mon enfant ou modifier son inscriptions ».



L'inscription se fait par enfant. Je sélectionne, tout d'abord, la structure puis l'enfant concerné.

Accueil | MES INSCRIPTIONS | École | sur l'année

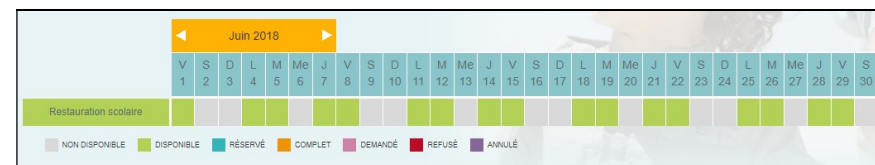
Try ▼ 2017/2018 ▼ Restauration scolaire ▼

a) Réserver pour un enfant



• Je réserve des repas

Je souhaite effectuer des réservations sur des journées spécifiques : je clique sur « Modification », je sélectionne le mois puis je coche dans le deuxième tableau les jours souhaités puis je confirme.



En bas de page, une légende de couleurs vous sera proposée.

MES RESERVATIONS ET PAIEMENT EN LIGNE

✓ Je réserve une semaine type

Je clique sur « Modification » et je sélectionne dans le tableau le modèle de semaine et la période sur laquelle je veux l'appliquer.

The interface shows a date range from Du 24/05/2018 to Au 31/05/2018. Below the dates is a calendar grid with days L, M, Me, J, V. The 'Restauration scolaire' row is highlighted in green. An 'Appliquer' button is visible.

Par exemple : Je coche les cases du vert au rose pour réserver les prestations sur lundi, mardi et vendredi puis j'indique la période à appliquer.

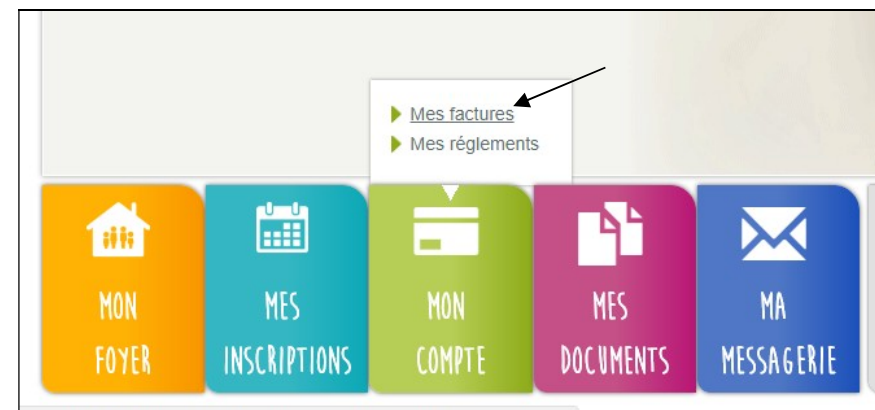
Le calendrier au dessus va se colorer selon les réservations effectuées sur la période choisie.

The interface shows three buttons: 'Modification' (grey), 'Confirmer' (green), and 'Annuler' (red).

Si je clique sur **Confirmer**, mes réservation sont réalisées et validées automatiquement

2. Paiement en ligne

Dans la page mes factures,



A l'arrivée sur la page, vont apparaître dans le tableau la liste de toutes vos factures émises depuis les structures d'accueil de vos/votre enfant(s). Vous trouverez toutes les factures émises.

The page shows a list of invoices and a detail view. The list includes columns for Date, Numero, Intitulé, Solde (€), and Etat. The detail view shows columns for Libellé, PU (€), Quantité, and Total (€).

Date	Numero	Intitulé	Solde (€)	Etat
01/05/2018	0001	Test restauration 0418	0	●
01/05/2018	0001	Test periscolaire 0418	16	●

Libellé	PU (€)	Quantité	Total (€)
Accueil Matin	1.00	3.00	3.00
Accueil soir	1.50	1.00	1.50
Accueil Matin	1.00	7.00	7.00
Accueil soir	1.50	3.00	4.50

Quand vous cliquez sur une ligne du tableau, le détail de la facture sélectionnée s'affiche dans le petit tableau à droite.

Comme l'indique la légende, les factures avec **un point rouge** sont les factures non-soldées c'est-à-dire qui n'ont pas été réglées. Celles avec un point vert sont réglées.

Si vous disposez du « droit » de payer vos factures en ligne, placez-vous sur une facture à solder puis cliquez sur le bouton « Payer ». Vous serez alors redirigé vers l'interface de paiement en ligne. Puis vous suivez les instructions affichées.

MES RESERVATIONS ET PAIEMENT EN LIGNE

Une fois que vous avez payé, revenez sur le Portail Famille. La page sera actualisée et la facture que vous venez de payer apparaîtra avec **un point vert**.

Si le point vert n'apparaît pas, rafraîchissez votre page.

ATTENTION : Une fois le paiement effectué, il ne sera pas possible de revenir en arrière. Les règlements sont gérés par le Centre des Finances publiques ou une banque et il ne pourra pas vous rembourser.

Attention à ne pas confondre avec la prestation « ALAE mercredi midi » qui est le temps ALAE de la sortie de classes jusqu'à 12h30. Cette prestation est incompatible avec la prestation du mercredi après-midi sur notre portail.

REGLES pour les réservations des repas :

- ✓ Réservation possible la veille avant 8h
- ✓ Pour le lundi le vendredi avant 8h

REGLES pour les réservations des accueils et transferts bus :

- ✓ Réservation possible la veille avant 17h
- ✓ Pour le lundi le vendredi avant 17h

RESERVATION DU MERCREDI APM :

ANNEXE 3

Annexe 3 : à remplir et signer obligatoirement pour l'inscription de votre enfant à ce service.

Les réservations se font une semaine avant (mercredi précédent l'accueil avant 17h). Pensez à réserver le repas qui est exclusivement réservé aux enfants qui vont à ce service.